

ADHÉRER à la FNEESP

FEDERATION NATIONALE
DES ETABLISSEMENTS DE SANTE
DE PROXIMITE



Qu'est-ce que la FNE SP ?

La Fédération Nationale des Etablissements de Santé de Proximité a été créée le 02 juin 2021. Elle est issue de la fusion de l'AGHL - Association des médecins Généralistes des Hôpitaux Locaux et de l'ANCHL - Association Nationale des Centres Hospitaliers Locaux.

Sa création reflète la conjugaison des efforts au quotidien de l'ensemble des acteurs intervenant dans et autour des établissements de santé de proximité :

- directeurs
- élus locaux
- médecins généralistes
- représentants des usagers.
- praticiens hospitaliers



La FNE SP a pour objet principal de promouvoir et de défendre les établissements de santé qui portent une offre de soins et de services de proximité, qu'ils soient publics, privés, autonomes, en direction commune ou fusionnés.

Les établissements qu'elle représente

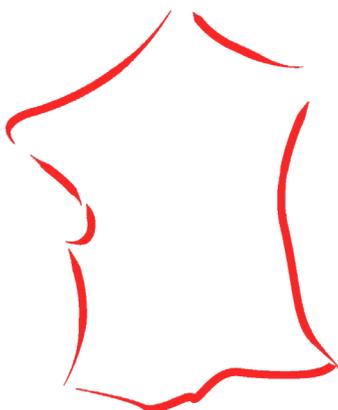
La FNE SP représente différentes catégories d'établissements qui ont pour caractéristiques communes :

- ☑ la coopération avec les acteurs de santé du territoire assurant des soins de premiers recours
- ☑ l'absence d'activité de chirurgie ou de gynécologie-obstétrique

- ☑ une offre de soins destinée à des prises en charges variées, pour toutes les catégories de population, sur les activités sanitaires et médico-sociales
- ☑ une offre de soins réalisée par les médecins exerçant à titre libéral, salarié ou statutaire



Son rôle



- Par la Présidence et la Vice-présidence : ce binôme directeur /médecin, inspiré d'une force constatée sur le terrain, permet d'**assurer une bi-représentation auprès des pouvoirs publics** et des autres fédérations hospitalières et médico-sociales.
- Par les délégués régionaux, **fédérer** les établissements de santé de proximité en région
- Par les représentants des différents collèges, **rassembler** les principaux acteurs

+ Vous **informer** régulièrement de l'actualité et des évolutions du secteur + **Organiser** chaque année, un colloque national

Son action

L'objet premier de la FNEESP est de contribuer aux travaux de politiques publiques en santé afin de faire connaître les spécificités et les forces de ces établissements à la croisée du sanitaire et du médico-social, et en articulation entre les acteurs de ville et de l'hôpital.

La FNEESP est mobilisée sur de nombreux sujets : réforme des hôpitaux de proximité, spécialisation des SSR, demandes d'autorisation de médecine. Reconnue au niveau national, elle est sollicitée régulièrement pour être auditionnée dans le cadre de missions parlementaires.

Qui peut adhérer ?

Qu'ils soient autonomes, en direction commune ou fusionnés (il s'agira alors du site identifié) :

- les établissements de santé publics ex-hôpital local non labellisé HP

- les établissements de santé publics, labellisés « hôpitaux de proximité » par l'ordonnance n° 2021-582 du 12 mai 2021. Un site géographique labellisé hôpital de proximité peut adhérer via l'entité juridique de l'établissement

- les établissements de santé privés d'intérêt collectif (ESPIC) qui répondent aux missions de proximité.

à travers les personnes morales désignant ces établissements.

membres actifs de la Fédération.

- les personnes physiques exerçant dans les établissements cités ci-contre mais qui n'adhèrent pas à la Fédération, et qui souhaitent s'investir dans l'association.

- les établissements de santé privés à but lucratif qui répondent aux missions de proximité.

**membres associés de la Fédération.
Compétences consultatives :
n'ont pas le droit de vote
lors des délibérations.**

Comment adhérer ?

- ① Remplir le bulletin d'adhésion
- ② Le renvoyer à tresorerie@fnesp.fr en mettant en copie contact@fnesp.fr
- ③ Effectuer le règlement par mandat ou par virement :

membres actifs

350 TTC / site hospitalier

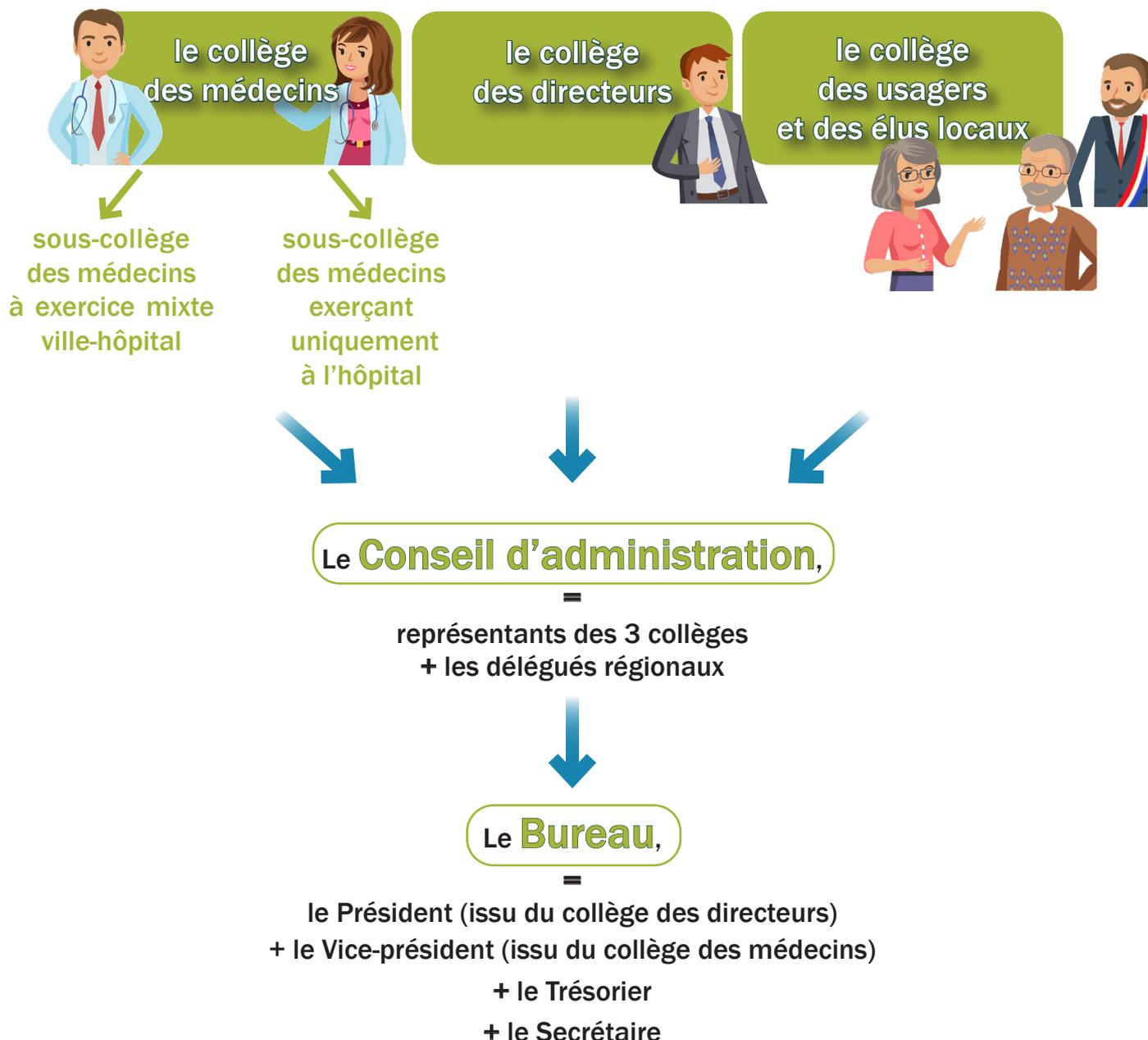
membres associés

100 TTC

Fonctionnement de la FNEESP

L'Assemblée générale,

composée des membres adhérents,
répartis au sein de 3 collèges :



Pour contacter la FNEESP :

 adresse postale :

FNEESP - Centre hospitalier du Penthievre & du Poudouvre
13 rue du Jeu de Paume 22 400 LAMBALLE

 par mail :
contact@fnesp.fr

 par téléphone :
02 96 50 58 53

